

L'AREQ se réjouit, mais demeure prudente devant l'annonce de l'abolition des frais accessoires en santé

Québec, le 14 septembre 2016 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) se réjouit de l'annonce faite par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, d'abolir enfin les frais accessoires en cliniques médicales. L'AREQ demeure toutefois prudente quant à la portée du projet de règlement qui sera dévoilé au cours des prochaines semaines.

« Depuis deux ans, nous multiplions les appels au ministre Barrette pour qu'il interdise aux médecins de pratiquer la surfacturation en cliniques médicales. Le message est enfin entendu! Les nombreux groupes comme l'AREQ qui ont fait pression sur le gouvernement dans ce dossier ont de quoi se réjouir. C'est une victoire pour l'accessibilité à notre système de santé public, mais surtout c'est une victoire pour les plus vulnérables de notre société, en particulier les personnes âgées », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Le diable est dans les détails

L'AREQ entend néanmoins analyser avec soin le projet de règlement qui sera déposé par le gouvernement le 28 septembre, afin qu'il n'ait pas une portée restreinte et qu'il ne contienne pas d'exceptions qui en dénatureraient le sens. Déjà, l'exception du transport d'échantillons biologiques est préoccupante. Aussi, le règlement n'entrera en vigueur qu'en janvier et, d'ici là, les fédérations de médecins pourraient tenter de faire pression pour en diluer la portée.

« On dit souvent que le diable est dans les détails. Le gouvernement devra s'assurer que le règlement ne souffre d'aucune ambiguïté, qu'il ne contienne aucune échappatoire. Ce qui est tout aussi important, c'est qu'il soit appliqué de façon claire, nette et précise, afin d'éviter le contournement des règles, comme ce fut le cas dans le passé. Il faut interdire toute forme de frais accessoires », a conclu le président de l'AREQ.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@areq.lacsq.org